

GE - Lanceuse d'alerte en EMS :

Licenciée pour avoir dénoncé les conditions de travail du personnel en EMS !

Parce qu'une employée a osé dénoncer publiquement le manque d'effectif et de matériel dans son EMS, elle se retrouve aujourd'hui licenciée pour ce seul motif. Explications.

« Tout ce que dit Nathalie (prénom d'emprunt), c'est notre quotidien », « Tu n'as fait que relater nos conditions de travail difficile, nos manques de moyens en matériels, le manque de personnel et nos problèmes d'absentéisme que nous avons déjà exprimés depuis bien longtemps », « Courage ne te laisse pas faire car c'est la vérité elle le sait bien cette direction. », « Nathalie a dit des choses que la Direction ne veut pas entendre. Mais c'est juste VRAI »... Ce sont là quelques-uns des nombreux messages de collègues reçus par cette aide-soignante de la Maison de Vessy, qui y travaille depuis 12 ans. Elle y a même été membre et présidente de la Commission du Personnel il y a quelques années. Et ce 2 novembre 2022, elle s'est exprimée publiquement comme simple employée dans le cadre d'un reportage de la RTS, l'émission 36.9, pour y expliquer les problèmes que rencontre le personnel de soins en EMS. Manque d'effectif, manque de matériel, manque de reconnaissance... des choses que dénoncent les syndicats, et en particulier Avenir Syndical, depuis des années, mais qui ont suffi pour que la Maison de Vessy décide ce mercredi 21 juin de licencier cette employée de 51 ans.

Du point de vue de l'employeur, Nathalie est responsable d'un dégât d'image de l'EMS. Pourtant, si l'émission a probablement eu un impact effectivement négatif, c'est plus sûrement par ses 23 minutes consacrées à des soupçons de maltraitance institutionnelle de la part du fils d'une résidente de l'EMS autour duquel est articulé le reportage. Nathalie, elle, n'intervenait que pour parler de conditions de travail en EMS, l'émission lui ayant été présentée comme faisant suite au scandale ORPEA en France. Pour elle, ce scandale découle des lacunes du management, et non des soignant-e-x-s qui au bout du compte travaillent avec les moyens qu'on leur donne. Connaissant la réalité du personnel des soins des deux côtés de la frontière, Nathalie avait à cœur de relativiser la situation moins alarmante du côté suisse, tout en identifiant tout de même les nombreux problèmes que rencontre le personnel.

En agissant de la sorte, Nathalie voulait porter sa pierre à l'édifice de l'amélioration des conditions de travail et de l'accompagnement de nos ainé-e-x-s dans les EMS à Genève. Résultat : elle perd son emploi.

Le syndicat Avenir Syndical demande instamment au Conseiller d'Etat en charge des EMS, M. Thierry Apothéloz, d'intervenir auprès de cet EMS afin d'obtenir l'annulation de ce licenciement éthiquement indéfendable.

Genève, le 30 juin 2023

Pour tout renseignement :

Sabine Furrer – secrétaire syndicale – 076 507 50 94